

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 21 décembre 2020,
- Révision annuelle du loyer du local bar au 01/04/2021,
- Local Bar « La Causerie » : demande de suspension des charges et du loyer jusqu'à la réouverture autorisée,
- Contrat d'adhésion et de maintenance de l'application IntraMuros,
- Mise à jour des logiciels informatiques avec le passage en version Cloud, validation du devis,
- Présentation du SIMPLY TAB, validation du devis,
- Questions diverses.

Compte tenu du contexte actuel lié au confinement suite à la pandémie liée au Covid-19, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes avec respect les règles sanitaires en vigueur.

Étaient présents : CASTELNAU Dorothee, CONTE Josiane, COURNUT Evelyne, DEILHES Benoît, ESCOBOSA Alain, FIGEAC Francis, MARTY Annie, FIGEAC Valentin, SARRUT Christophe, ROBERT Jean-Marc, ROUMIGUIÉ Alexandre, FOISSAC Laurette, PERIÉ Cécile, JOSEPH Delphine,

Était excusé : RESCOUSSIÉ Damien,

Monsieur ROBERT Jean-Marc a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu de la séance publique du lundi 21 décembre 2020,

Lecture du Procès-Verbal et approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

2. Révision annuelle du loyer local bar épicerie « La Causerie » au 1^{er} avril 2021,

Madame Sandrine DIGNE est locataire depuis le 1^{er} avril 2020 (délibération n°2020-03-009).

Comme convenu dans le contrat de bail, le loyer doit être révisé tous les ans à la date anniversaire.

Le loyer de 2020 s'élevait à 50,00 €.

Après consultation de l'indice ILC (indices des loyers commerciaux), le loyer s'élèverait à 50,10 €.

La majorité des élus pensent qu'il est nécessaire d'augmenter même de façon minime pour ne pas se trouver à un moment donné avec une augmentation trop importante.

*Accord avec 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, **une délibération a été établie.***

3. Local bar épicerie « La Causerie » demande d'exonération de loyer,

Par courrier reçu en Mairie début janvier, Madame Sandrine DIGNE, gérante du local bar/épicerie « La Causerie » demande aux membres du conseil municipal l'exonération des charges et du loyer jusqu'à la réouverture autorisée par le gouvernement. Le motif de sa demande étant l'obligation de fermetures des commerces classés « non essentiels » comme les bars ou restaurants pour une durée indéterminée.

Il est décidé d'exonérer Madame Sandrine DIGNE du montant du loyer (50 €) pour le mois de mars 2021. Un point sera fait en début de trimestre afin de suivre les réglementations en cours

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

4. Contrat d'adhésion et de maintenance de l'application mobile IntraMuros,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la signature d'un contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile INTRAMUROS. Ce contrat d'une durée de 3

ans fixe le montant de l'abonnement mensuel à 20 € HT, soit 24 € TTC. Ce dispositif complètera le site internet de la commune et permettra aux élus et aux associations de communiquer avec la population de façon immédiate.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

5. Mise à jour des logiciels informatiques – passage à la version Cloud – validation du devis Indy System,

La commune s'est équipée il y a plus de 10 ans des logiciels de la gamme Horizon-Line proposé par Indy System. D'importantes réformes sont programmées dans les années à venir. Le passage au Cloud est maintenant nécessaire pour ce qui est de l'évolution normale d'un logiciel. Le devis n°20210049 est validé.

*Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

6. Achat d'un écran interactif multifonctions de communication SIMPLY TAB

Indy System, prestataire informatique, nous a présenté un outil nouvelle génération. Le SIMPLY TAB est un écran interactif multifonction de communication. Les 5 principales fonctions sont les suivantes : visio conférence, borne interactive 100% tactile, grand écran 4K UHD, tableau blanc et vidéo projecteur. Cet outil permettrait d'animer les diverses réunions organisées par les services communaux, les prestataires extérieurs ou encore les membres d'associations du village. Le devis n°20210147 est validé en location sur une durée de 21 trimestres.

*Accord avec 12 voix POUR et 2 ABSTENSIONS des membres du Conseil Municipal, **une délibération a été établie.***

7. Questions diverses

- **Travaux presbytère : Etude de Quercy Energies – rdv avec le CAUE le 15 mars 2021,**
- **Bornage du chemin du cimetière (géomètre),**
- **Station de pompage Loubéjac,**
- **Emplacement réservé PLU – lieu-dit Malmont,**
- **Projets d'investissements 2021,**
- **PLU Intercommunal – réunion le 18/03 à Montdoumerc,**
- **Petits travaux de mise aux normes salle des fêtes (attende devis)**

**L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 h 10.**

Le 16 février 2021.

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Francis FIGEAC

Jean-Marc ROBERT